



**ENAGIC FRANCE** (société commerciale étrangère)  
 167 Rue du Chateau, 75014, PARIS  
 Tel : +33 1 47 07 55 65  
 France@enagiceu.com  
 www.enagicfrance.com ou www.enagiceu.com  
 N° SIRET : 523 634 392 00014  
 R.C.S Paris : 523 634 392  
 TVA FR22523634392

# CONTRAT TOKUREI

## BON SAMARITAIN

MERCI DE REMPLIR CE DOCUMENT **EN LETTRES CAPITALES** ET DE FOURNIR **TOUTES LES INFORMATIONS REQUISES**

Ce contrat est conclu entre le distributeur potentiel (ci-après le demandeur) et Enagic Europe GmbH (ci-après Enagic).  
 Celui-ci confirme par le présent contrat, en liaison avec l'achat à terme du produit de la société Enagic par l'intermédiaire de son parrain, le distributeur :

**NOM SPONSOR**

**ID SPONSOR**

que le prix de la machine :

**PRODUIT**

**MONTANT**  €

doit être compensé par la déduction des commissions du demandeur.

Le demandeur accepte de ce fait le montant retenu par Enagic de soixante-quinze euros (75€) pour la vente d'une machine Leveluk k8, Leveluk SD 501, Leveluk SD 501 Platinum; de soixante-quatre euros (64€) pour la vente d'une Anespa DX; de quarante euros (40€) pour la vente d'une machine Leveluk JR IV :

INFORMATION DEMANDEUR	
Nom, Prénom .....	.....
Adresse.....	.....
Pays .....	Ville ..... CP.....
Téléphone .....	.....
E-mail.....	.....

**CONDITIONS - MERCI DE LES LIRE ATTENTIVEMENT :**

1. Ce contrat de distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei est applicable aux demandeurs incapables d'acheter un produit (que ce soit en espèces, par carte de crédit, chèque ou financement).
2. Le demandeur s'engage, en tant que Distributeur, à vendre et à présenter au moins un bon de commande pour un achat en espèces, par carte de crédit, chèque ou par financement d'un futur client. Cet achat ne pourra pas se faire via un autre contrat de distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei.
3. Enagic exige de recevoir le contrat de distributeur à jour, ainsi que toutes les pièces justificatives demandées (pièce d'identité, RIB, carte vitale) pour conclure le présent accord.
4. Ce contrat de distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei est applicable seulement pour les VDI. Vous ne pouvez pas vous inscrire sous une société ou en tant qu' auto entrepreneur.
5. Enagic réclame les signatures du demandeur, de son parrain (le sponsor/distributeur) et du distributeur de rang 6A de la lignée du parrain.
6. Le présent contrat sera résilié aussitôt la fin du paiement entier reçu par le demandeur.
7. Le demandeur ne peut changer de machine pour un modèle inférieur de celui choisi précédemment - mais peut, par contre, demander un modèle supérieur (il faudra alors re-remplir un bon de commande).
8. Les bonus Points Spéciaux (SP) ne seront pas comptabilisés pour le demandeur tant que le contrat distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei est en vigueur.
9. Ayant décidé d'acheter une machine Enagic à l'aide du contrat de distribution spécial Bon Samaritain / Tokurei ci-dessus, le distributeur ne peut changer d'avis et payer d'une autre façon ou pour une autre machine. Il devra d'abord payer la totalité de l'achat de cette manière avant de pouvoir acheter une autre machine / UKON.

Date : ..... Fait à:.....

Date : ..... Fait à:.....

Date : ..... Fait à:.....

*Signature du Demandeur :*

*Signature du Sponsor :*

*Signature du 6A :*